

Formation sur la stabilisation du processus *Des RH à la paye* — Foire aux questions

Table des matières

Pourquoi dois-je suivre cette formation?	2
Que signifie « Des RH à la paye »?.....	2
Comment ces cours diffèrent-ils des cours précédents?	2
À qui cette formation s'adresse-t-elle?	3
Où vais-je suivre les cours en ligne?	3
Quand puis-je suivre les cours en ligne?.....	3
En tant qu'employé, en quoi les cours en ligne me seront-ils utiles?	3
Je suis gestionnaire. En quoi cette formation me sera-t-elle utile?	4
Je suis un professionnel des ressources humaines (dotation) ou un conseiller en rémunération. Quels cours devrais-je suivre?	5
Comment pourrai-je savoir quels cours en ligne suivre?.....	5
Dois-je savoir quel système des ressources humaines utilise mon organisme pour suivre le cours qui convient?	5
Combien de temps la formation en ligne prendra-t-elle?	5
Qui a développé cette formation?.....	6
En quoi cette formation est-elle différente d'autres formations sur Phénix et les systèmes des ressources humaines?	6
Cette formation est-elle obligatoire?.....	6
Qu'arrivera-t-il si des changements sont apportés au processus de paye après que j'aie suivi le cours?.....	6
Vais-je recevoir des outils que je pourrai consulter après avoir suivi la formation?...7	
Que dois-je faire si j'ai des questions après avoir suivi les cours en ligne?	7

Pourquoi dois-je suivre cette formation?

Toute personne payée au moyen de Phénix doit comprendre les rôles et les responsabilités qu'elle doit assumer pour contribuer à ce que sa paye soit versée correctement et en temps opportun. Vous pouvez participer en suivant cette formation.

Les gestionnaires, les professionnels des ressources humaines (dotation) et les conseillers en rémunération ont des rôles particuliers à jouer dans le processus de paye. Ils doivent aussi comprendre ce qu'ils doivent faire pour traiter les activités liées à la paye correctement.

Que signifie « Des RH à la paye »?

« Des RH à la paye » désigne le processus par lequel l'information des ressources humaines (RH) qui affecte la paye des employés est acheminée au système de la paye (Phénix).

Dans la plupart des organismes du gouvernement du Canada, l'information des employés dans le système des RH « nourrit » le système Phénix. En d'autres mots, Phénix doit recevoir cette information (par exemple, les renseignements sur les congés des employés, leur horaire de travail et les heures supplémentaires qu'ils ont effectuées) afin de calculer la paye des employés.

Comment ces cours diffèrent-ils des cours précédents?

Les cours précédents sont des cours d'initiation à Phénix. Ils n'étaient pas adaptés à votre organisme.

Cette nouvelle formation est adaptée aux processus de paye de votre organisme. Elle explique, étape par étape, ce que vous devez faire en tant qu'employé pour vous assurer d'être payés correctement. Si vous êtes un gestionnaire, un professionnel des ressources humaines (dotation) ou un conseiller en rémunération, cette formation explique exactement ce que vous devez faire, comment et quand le faire afin que les employés soient payés correctement et en temps opportun.

Ces nouveaux cours en ligne utilisent des captures d'écran des systèmes des ressources humaines et de Phénix afin que chaque étape soit claire. Ils fournissent également des liens à des outils de travail ainsi qu'à d'autres documents de référence qui sont accessibles en tout temps afin de confirmer que vous saisissez l'information dans les systèmes correctement et en temps opportun.

À qui cette formation s'adresse-t-elle?

Cette formation s'adresse à toutes les personnes payées au moyen de Phénix. Il y a trois cours en ligne que chaque employé devrait suivre, peu importe son rôle ou son niveau.

Si vous êtes un gestionnaire ou un administrateur des feuilles de temps travaillant dans un organisme où vous êtes responsable de la saisie de données dans le système des ressources humaines ou Phénix qui ont une incidence sur la paye, vous devriez suivre un quatrième cours.

Si vous êtes un professionnel des ressources humaines ou un conseiller en rémunération, les cours en ligne vous aideront à vous préparer à des formations en personne additionnelles conçues exclusivement pour vous. L'inscription à ces formations débutera à l'automne.

Où vais-je suivre les cours en ligne?

Les cours en ligne sont affichés sur GCpédia.

Quand puis-je suivre les cours en ligne?

Votre chef des ressources humaines vous informera lorsque les cours pour votre organisme seront accessibles dans GCpédia. Lorsqu'ils seront accessibles, vous pourrez les suivre à tout moment.

Suivez les instructions sur le site de GCpédia pour vous assurer que vous suivez les cours dans le bon ordre. Vous n'avez pas à les suivre le même jour, mais vous devez les suivre dans le bon ordre.

En tant qu'employé, en quoi les cours en ligne me seront-ils utiles?

Ces cours expliquent ce que vous devez faire et comment le faire pour contribuer à ce que vous soyez correctement payé.

Les cours vous aideront à comprendre :

- quand saisir les demandes liées à la paye, comme les heures supplémentaires travaillées, et l'importance de les saisir à temps;
- comment sont traitées les mesures prises par les ressources humaines qui influent sur votre paye, comme les nominations intérimaires;
- comment lire votre talon de paye afin de comprendre ce pour quoi vous avez été payé;

- comment est acheminée dans Phénix l'information qui influe sur votre paye;
- ce qui doit avoir lieu pour que vous soyez payé correctement lorsque vous changez d'organisme;
- quels renseignements vous devez tenir à jour ainsi qu'à quel endroit et de quelle façon saisir et mettre à jour ces renseignements.

Je suis gestionnaire. En quoi cette formation me sera-t-elle utile?

Si vous suivez les trois cours en ligne pour les employés, vous comprendrez mieux votre propre paye. Il vous sera également avantageux de comprendre ce que vos employés apprennent.

Si vous êtes un gestionnaire au sein d'un organisme qui utilise les systèmes des ressources humaines Mes RHGC ou SGRH GC, vous serez appelé à suivre un quatrième cours en ligne. Ce cours explique, étape par étape, comment effectuer les transactions relatives aux congés et à la rémunération de vos employés. Ce cours vous prendra environ une heure et demie à compléter.

Vous apprendrez :

- comment établir une liaison avec vos employés dans Phénix;
- quel système utiliser pour saisir ou approuver les heures supplémentaires et les demandes de congé de vos employés, ainsi que quand et comment effectuer ces opérations;
- pourquoi il est important de vérifier et de mettre à jour les horaires de travail des employés, y compris de ceux qui occupent un poste de façon temporaire;
- comment traiter les transactions qui exigent des approbations en vertu de l'article 34.

Si vous êtes un gestionnaire au sein d'un organisme qui utilise le Centre des services de paye, le cours vous permettra de savoir quelles activités exigent une demande d'intervention de paye et de quelle façon en soumettre une conformément aux procédures de votre organisation.

Si vous êtes un gestionnaire au sein d'un organisme qui a ses propres conseillers en rémunération, le cours vous expliquera de quelle façon et à quel moment travailler avec eux.

Je suis un professionnel des ressources humaines (dotation) ou un conseiller en rémunération. Quels cours devrais-je suivre?

Vous devriez suivre tous les cours en ligne pour employés. Si vous faites partie d'un organisme qui utilise Mes RHGC ou le SGRH GC, vous devriez également suivre le cours conçu pour les gestionnaires.

Veillez suivre les cours en ligne le plus tôt possible et assurez-vous de les suivre dans le bon ordre.

En suivant ces cours maintenant, vous serez prêt à suivre la formation en personne spécialisée correspondant à votre rôle qui débutera cet automne. Cette formation reprendra un grand nombre de concepts présentés dans les cours en ligne.

Comment pourrai-je savoir quels cours en ligne suivre?

Vous n'aurez qu'à suivre les instructions affichées sur le site GCpédia. Vous serez invité à commencer par le cours intitulé « Comprendre le cycle de paye, le calendrier de paye et le talon de paye ». Ce cours est le même pour tous. Après l'avoir suivi, vous serez invité à sélectionner votre ministère ou votre organisme. Le site vous dirigera ensuite vers la version appropriée du cours suivant.

Dois-je savoir quel système des ressources humaines utilise mon organisme pour suivre le cours qui convient?

Non. Vous n'avez qu'à suivre les instructions affichées sur le site GCpédia. Lorsque vous sélectionnerez l'organisme pour lequel vous travaillez, vous serez dirigé vers les cours appropriés.

Combien de temps la formation en ligne prendra-t-elle?

Cours	Durée	Public cible
Comprendre le cycle de paye, le calendrier de paye et le talon de paye	30 minutes	Tous
Vue d'ensemble de l'interface entre les systèmes de gestion des RH et de la paye	30 minutes	Tous
Soumettre des demandes de congé et de paye (org. clientes du Centre des services de paye)	1 h 30	Employés

Comment effectuer des transactions liées aux congés et à la rémunération de vos employés (org. clientes du Centre des services de paye)	1 h 30	Gestionnaires
---	--------	---------------

Qui a développé cette formation?

Le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH), au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, est responsable de cette formation.

L'équipe de la formation sur la stabilisation Des RH à la paye du BDPRH a développé cette formation en travaillant en étroite collaboration avec les équipes responsables de Phénix et des systèmes des ressources humaines de Services publics et Approvisionnement Canada, ainsi qu'avec d'autres experts de votre ministère ou organisme.

En quoi cette formation est-elle différente d'autres formations sur Phénix et les systèmes des ressources humaines?

Cette formation porte spécifiquement sur le fonctionnement du processus de paye dans votre organisme.

Tous les employés du gouvernement du Canada sont payés au moyen de Phénix, mais les ministères et organismes n'utilisent pas tous le même système des ressources humaines. En raison de l'utilisation de différents systèmes, l'information nécessaire pour calculer la paye des employés est acheminée à Phénix de différentes façons. Certains ministères utilisent des conseillers en rémunération au Centre des services de paye de la fonction publique; d'autres non.

Cette formation tient compte de toutes ces différences pour que vous receviez les instructions qui correspondent au processus de paye de votre organisation.

Cette formation est-elle obligatoire?

Il revient à votre administrateur général de décider si cette formation est obligatoire. Votre chef des ressources humaines vous informera ce qu'il en est.

Qu'arrivera-t-il si des changements sont apportés au processus de paye après que j'aie suivi le cours?

La formation est conçue et présentée de telle sorte qu'elle peut être mise à jour s'il y a des changements qui affectent les directives qui y sont fournies. Votre chef des ressources humaines vous avisera de tout changement qui pourrait vous toucher.

Vais-je recevoir des outils que je pourrai consulter après avoir suivi la formation?

Oui. Tous les cours comprennent des documents de référence que vous pourrez consulter ultérieurement en vous créant des liens, en les imprimant ou en les sauvegardant.

Que dois-je faire si j'ai des questions après avoir suivi les cours en ligne?

Vous pouvez soumettre des questions après la fin de chaque cours en ligne en participant à un court sondage, lequel ne prendra pas plus de cinq minutes. Veuillez prendre le temps de le remplir. Votre rétroaction est importante.